

Le 7 avril 2025

PROCÈS-VERBAL de la huit cent soixante-quatrième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Monsieur le Maire suppléant Sébastien Renaud, Madame la conseillère Anne-Marie Arcand et messieurs les conseillers, Luc Verner, Pierre Pharand et Martin Proulx.

EST ABSENT : Monsieur le Maire Marc Louis-Seize

2025-04-3023 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier. Le point 9.22 de l'ordre du jour est retiré.

Adoptée à l'unanimité

2025-04-3024 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le maire suppléant **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2025-04-3025 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2025 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

2025-04-3026 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 1 005 696.94 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-25-03, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 3 (Chèques)	91 215.21 \$
PAGE 9 (Prélèvements)	443 476.76 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires (Février)	218 871.00 \$
SALAIRE DU	
6 févr. 2025	27 033.72 \$
13 févr. 2025	26 336.09 \$
20 févr. 2025	26 669.96 \$
27 févr. 2025	27 018.74 \$
REMISE PROVINCIALE (Février)	74 098.18 \$
REMISE FÉDÉRALE (Février)	31 110.25 \$
SOUS-TOTAL	965 829.91 \$
CONSEIL (Mars)	9 170.21 \$
POMPIERS ET PR (6 Février)	18 640.92 \$
POMPIERS ET PR (20 Février)	12 055.90 \$
TOTAL	1 005 696.94 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION - Règlement 2025-012

Le conseiller **Pierre Pharand**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement 2025-012 décrétant l'acquisition d'équipements de voirie et un emprunt de 1 000 000\$

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion.

2025-04-3027 Adoption du règlement 2025-011

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2025-011 décrétant l'exécution de travaux de construction d'un bâtiment d'accueil et communautaire à Champboisé et autorisant une dépense de 9 653 100\$ et un emprunt de 3 630 000\$

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le greffier-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2025-04-3028 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2025-010

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le deuxième projet de règlement 2025-010 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée à la majorité

2025-04-3029 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)- 33 chemin Mongeon

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 6 611 249 situé au 33 chemin Mongeon dans le parc d'affaires Mongeon ;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un PIIA pour la modification d'un bâtiment existant afin d'y aménager 49 unités de mini-entrepôts sur deux étages ;

ATTENDU QUE le plan présenté respecte les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2025-051 a recommandé d'approuver le présent PIIA ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de PIIA# 2025-20003 présentée par 13497593 Canada inc. pour le lot 6 611 249 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2025-04-3030 Demande de dérogation mineure - 415, route 315

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 3 301 216 situé au 415, route 315 ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite installer une piscine à l'arrière de sa résidence;

ATTENDU QUE le lot du demandeur est dérogoire quant à sa superficie et son frontage ce qui permet de réduire les marges à 75% de la norme habituelle ;

ATTENDU QUE les marges avant et latérales, une fois appliquée la réduction de 25% sont respectivement de 18.75 m. et 3 m. ;

ATTENDU QUE l'implantation proposée pour la piscine est située à 16 m. de la ligne avant et à 2 m. de la ligne latérale ;

ATTENDU QU'il est impossible d'implanter la piscine en respectant les marges en raison de la présence de plusieurs équipements existants (garage, spa, trottoir, galerie) et d'un mur de soutènement situé à 26 m. de la ligne avant ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite obtenir une dérogation mineure sur la marge avant et la marge latérale ;

ATTENDU QUE le fait de refuser cette dérogation causerait un préjudice important au demandeur en rendant impossible la réalisation de son projet ;

ATTENDU QUE l'installation de la piscine ne causerait aucun inconvénient au voisinage puisque la propriété est déjà clôturée et la maison voisine la plus proche est à 46 mètres ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2025-052 a recommandé d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de dérogation mineure 2025-20004 consistant à autoriser l'installation d'une piscine résidentielle à 16 m. de la ligne avant et à 2 m. de la ligne latérale pour le 415, route 315.

Adoptée à la majorité

2025-04-3031 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – 4 chemin des Bâtisseurs

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 6 504 740 situé au 4 chemin des Bâtisseurs, dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un PIIA pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial pour y implanter son entreprise de revêtement de toiture ;

ATTENDU QUE le plan présenté respecte les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2025-053 a recommandé d'approuver le présent PIIA ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de PIIA# 2024-20010 présentée par Entreprise Couvtech inc. pour le lot 6 504 740 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2025-04-3032 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) – chemin des Bâtisseurs

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 6 504 739 situé sur le chemin des Bâtisseurs, dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un PIIA pour la construction d'un nouveau bâtiment commercial pour y offrir des espaces commerciaux ou industriels locatifs

ATTENDU QUE le plan présenté respecte les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2025-054 a recommandé d'approuver le présent PIIA ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la demande de PIIA# 2022-20005 présentée par Gestion JFG inc. pour le lot 6 504 739 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2025-04-3033 Approbation d'un avant-projet de lotissement

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 6 623 823 situé au sud-ouest du lac Donaldson d'une superficie de 477 660.5 m² ;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté un avant-projet de lotissement pour le développement de 49 nouveaux lots à construire sur le site visé ;

ATTENDU QUE le nouveau projet sera relié à l'ouest au chemin des Terrasse et éventuellement au nord-est au chemin Assad ;

ATTENDU QUE les dimensions des lots proposés et la configuration des chemins respectent la réglementation de lotissement en vigueur (sauf les lots 4, 5, 6, 28 et 29) de même que le zonage ;

ATTENDU QU'une étude écologique a été réalisée par le promoteur et que l'avant-projet tient compte des contraintes environnementales relevées dans ladite étude ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme dans sa résolution CCU-2025-055 a recommandé d'approuver le présent avant-projet de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'avant-projet de lotissement pour le lot 6 623 823 du cadastre du Québec présenté par 9188-7232 Québec inc et qui portera le nom de Projet Horizon, aux conditions suivantes :

- Une servitude de droit de passage sera cédée à la Municipalité sur la partie nord de la servitude pour la ligne électrique haute-tension qui traverse les lots 41, 42, 43, 44 et 46 ;
- Le promoteur devra fournir un rapport à l'effet que tous les lots du projet sont aptes à recevoir une installation septique conforme ;
- La compensation pour fin de parc et terrains de jeux sera versée en superficie de terrain.

DE PLUS, ce Conseil décrète que le nouveau chemin présenté sur le projet porte le nom de chemin des Cornouillers.

Adoptée à la majorité

2025-04-3034 Autorisation d'accorder un contrat de scellement de fissure

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget de fonctionnement 2025 pour la réalisation de travaux de scellement de fissure ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve une dépense de 16 067.76 \$ taxes incluses pour la réalisation de travaux de scellement de fissure sur environ 6 500 mètres linéaires sur divers chemins de la Municipalité.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32209-522 « Scellement de fissure ».

Adoptée à la majorité

2025-04-3035 Autorisation d'une dépense pour l'achat de ponceaux

ATTENDU QUE divers remplacements de ponceaux seront réalisés en 2025 dans le cadre des travaux d'amélioration des chemins prévus au budget ;

ATTENDU QU'il y a lieu de commander immédiatement les ponceaux requis afin de les avoir en inventaire au moment de réaliser les travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve une dépense de 40 503.85 \$ taxes incluses pour l'achat de 42 ponceaux de diverses grandeurs conformément à la soumission du 5 mars 2025 de la Quincaillerie Touraine.

Adoptée à la majorité

2025-04-3036 Autorisation de céder une servitude d'utilité publique

ATTENDU QUE Bell Canada et Hydro-Québec doivent installer de nouveaux poteaux et haubans sur une partie du lot 4 840 597 du cadastre du Québec, situé sur le chemin des Fabriques et appartenant à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de céder une servitude d'utilité publique à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession à Bell Canada et Hydro-Québec d'une servitude d'utilité publique sur une partie du lot 4 840 597 du cadastre du Québec tel que décrit sur la description technique préparée par Martin Larocque, arpenteur géomètre en date du 13 février 2025 sous sa minute 6007.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude tel que préparé par Me Mario Beauchamp, notaire.

Adoptée à la majorité

2025-04-3037 Autorisation de signer un contrat pour l'entretien du carrefour giratoire 309-315

ATTENDU QUE comme par les années passées, le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) souhaite confier à la Municipalité le contrat d'entretien estival (coupe de gazon) du carrefour giratoire 309-315 et de ses embranchements ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec le MTMD pour l'entretien estival (coupe de gazon) du carrefour giratoire 309-315 et de ses embranchements pour la somme de 2 651 .04 \$ pour la saison 2025.

Adoptée à la majorité

2025-04-3038 Octroi des subventions et commandites pour 2025

ATTENDU QUE divers organismes communautaires et de bienfaisances de la région ont soumis des demandes d'aide financière et de commandites à la Municipalité pour l'année 2025 ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget pour soutenir ces organismes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement des subventions et commandites suivantes pour un total de 18 030 \$:

Subventions :

- Fondation Santé de Papineau	1 000 \$
- Club Richelieu de Buckingham	200 \$
- Centre Action génération des Aînés	750 \$
- Mérite Élèves finissants ESHG (bourse)	450 \$
- Table autonome des aînés des Collines	250 \$
- Club de poche baseball les Aînés du mercredi	500 \$
- La Mie de l'entraide	750 \$
- Les Anges Gardiens des animaux	1 500 \$
- Solidarité de L'Ange-Gardien	1 000 \$
- Club vie active	500 \$
- Club vie active – Art du fil	500 \$ prêt de salle gratuit
- La Maison des Collines (La pêche)	500 \$
- Maison de la famille Vallée de la Lièvre	1 100 \$
- Les amis de la Forêt la Blanche	450 \$

Commandites :

- Club Lion de Buckingham (paniers de Noël et Golf)	500 \$
- Déjeuner du Maire	1 000 \$
- Symposium Gatineau en couleurs	300 \$
- Légion royale canadienne	80 \$
- TVC basse Lièvre	3000 \$
- Secondaire en spectacle	100 \$
- COOP Santé Basse-Lièvre	1 000 \$
- AEVRO	450 \$
- Club BMX	350 \$
- Gestion Alaro – La Classique à Tom	500 \$
- Baseball adapté Outaouais	150 \$
- École Sainte-Famille	150 \$
- Fondation Red Robin	500 \$
- Les chœurs des Vallées	150 \$
- Club de ski Bel Ami	350 \$

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires suivants :

- 02-70190-951 « subventions organismes »	10 030 \$
- 02-59000-951 « contributions Aînés et Coop Santé »	3 000 \$
- 02-11000-345 « Communication »	5 000 \$

Adoptée à l'unanimité

2025-04-3039 Autorisation d'accorder un mandat d'accompagnement afin de se conformer à la Loi 25

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels et virtuels, il y a lieu de mandater une firme pour nous conformer avec cette nouvelle loi.

ATTENDU QUE la firme Raymond Chabot Grant Thornton propose un accompagnement à la municipalité incluant la mise en conformité, la cartographie des données et de la formation.

ATTENDU QUE des sommes avait été prévue au budget 2025 pour ce mandat,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 17 505 \$ plus taxes pour l'octroi à la firme Raymond Chabot Grant Thornton du mandat mentionné dans le préambule.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19000-415 « Services professionnelles – Loi 25 ».

Adoptée à la majorité

2025-04-3040 Autorisation d'octroyer un mandat professionnel

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite élargir l'entrée de Champboisé de L'Ange-Gardien sur la route 309 ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité doit obtenir l'autorisation du ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'octroi d'un mandat à la firme QDI afin de réaliser une étude de visibilité et procéder aux démarches requises afin d'obtenir l'approbation du MTMD afin d'élargir l'entrée de Champboisé de L'Ange-Gardien sur la route 309, le tout pour la somme totale de 7 400 \$ plus taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-32000-411 « Services scientifiques et de génie ».

Adoptée à la majorité

2025-04-3041 Autorisation d'accorder un mandat pour le développement d'un logo pour le parc régional de Champboisé de L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE la municipalité a récemment obtenu l'attestation de parc régional pour la propriété de Champboisé de L'Ange-Gardien et que la construction d'un nouveau pavillon est prévue dès cet été sur le site ;

ATTENDU QU'il y a lieu de développer un logo et une identité visuelle pour le site de Champboisé de L'Ange-Gardien qui s'agencera à notre logo municipal;

ATTENDU la proposition de la firme Orkestra pour le développement d'un logo pour le parc régional de Champboisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 5 735 \$ plus taxes pour l'octroi du mandat à la firme Orkestra.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70155-419 « Services professionnels - Champboisé ».

Adoptée à la majorité

2025-04-3042 Autorisation de procéder à l'embauche de trois nouveaux cols bleus

ATTENDU QUE l'embauche de trois nouveaux cols-bleus a été prévu au budget 2025 afin de combler trois nouveaux postes ;

ATTENDU QU'un processus de dotation a été réalisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche des personnes suivantes au postes mentionnés :

- M. Martin Renaud Col-bleu préposé aux travaux publics, classe 3, échelon 1 ;
- M. Stéphane Cloutier Col-bleu préposé aux travaux publics, classe 3, échelon 2 ;
- M. David Léger Col-bleu préposé à l'entretien des parcs, classe 3, échelon 2 ;

Les conditions de travail sont celles fixées par la convention collective des cols-bleus et cols-blancs en vigueur.

Adoptée à la majorité

2025-04-3043 Autorisation de procéder à l'embauche d'une employée temporaire

ATTENDU QU'un poste de col-bleu est temporairement vacant au sein du département des parcs et des espaces verts et pour une durée indéterminée.

ATTENDU QU'une employée préposée à l'embellissement à des restrictions physiques lui empêchant d'effectuer ses tâches régulières.

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir le poste temporairement vacant par l'embauche d'une employée temporaire ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de madame Sophie Hart au poste de journalière, préposée à l'embellissement.

Les conditions de travail de madame Hart seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols-bleus et cols blancs de la Municipalité de L'Ange-Gardien et son salaire de départ sera celui prévu à ladite convention pour la classe 3 d'employé col-bleu, échelon 2.

Adoptée à la majorité

2025-04-3044 Autorisation d'embaucher un étudiant affecté au service des parcs et des espaces verts

ATTENDU QU'il a été prévu au budget 2025 d'embaucher un étudiant pour assister les employés cols bleus pour la saison estivale ;

ATTENDU QU'une étudiante a déposé une candidature spontanée pour se joindre à l'équipe des parcs et des espaces verts pour la saison estivale 2025;

ATTENDU QUE l'étudiante en question a travaillé au sein de notre Municipalité lors de la saison estivale 2024 et qu'elle a répondu aux attentes du poste.

ATTENDU QUE le directeur général et la conseillère en ressources humaines recommandent l'embauche d'une candidate ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU que ce Conseil autorise l'embauche de Mme Frédérique St-Germain à titre d'étudiante pour le service des parcs et des espaces verts pour une durée de dix (10) semaines, à compter du 23 juin prochain.

Les conditions de travail de Mme St-Germain seront établies conformément à la convention collective des cols bleus et cols blancs de la Municipalité en vigueur et son salaire sera celui prévu à ladite convention pour la classe 2 d'employé col-bleu, échelon 4.

Adoptée à la majorité

2025-04-3045 Autorisation d'octroyer un mandat professionnel en ingénierie

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2025 pour la réalisation de plans et devis en vue du prolongement du chemin Pierre-Laporte ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder un mandat en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'octroi d'un mandat d'ingénierie à la firme QDI pour la réalisation des plans et devis pour le prolongement du chemin Pierre-Laporte le tout conformément à l'offre de service # ODS-4674 (ANGE-010) rév. 1 en date du 28 mars 2025.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

2025-04-3046 Approbation du choix de l'œuvre pour le sentier des arts pour 2025

ATTENDU QUE la corporation Traces Arts visuels+ a procédé à un appel de dossier pour la réalisation d'une nouvelle sculpture monumentale pour le sentier des arts pour 2025 ;

ATTENDU QUE Traces a formé un comité de sélection lequel recommande de retenir la proposition de l'artiste Marie-Josée Leroux intitulée « La spirale du temps » ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le choix de l'œuvre « La spirale du temps » de Marie-Josée Leroux tel que recommandé par le comité de sélection de Traces Arts visuels + pour le sentier des arts de Champboisé pour 2025.

Adoptée à la majorité

2025-04-3047 Autorisation de signer une entente de partenariat

ATTENDU QUE depuis plus de 10 ans, la Municipalité et la corporation Traces Arts visuels + (Trace) ont développer un partenariat très productif pour le développement des arts et de la culture sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE Traces est à l'origine du sentier des arts, de la résidence annuelle d'artiste et de la fête des arts qui se déroulent à Champboisé depuis plusieurs années et qui ont généré des investissements importants dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE Traces a également contribué à des initiatives comme l'évènement 432 Hertz et le spectacle Gaïa ;

ATTENDU QUE Traces souhaite consolider et concentrer ses activités dans la Municipalité de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déjà prévu à son budget 2025 des sommes pour contribuer au sentier des arts, à la résidence et à la Fête des arts ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente de partenariat avec la corporation Traces Arts visuels + comprenant une contribution financière de la Municipalité de 50 000 \$ pour 2025, laquelle entente est jointe en annexe à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-70160-690 « Activité/évènements », 02-70160-699 « Festivités » et 02-70190-345 « Patrimoine/culture ».

Adoptée à la majorité

2025-04-3048 Autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Innovation en construction bois (PICB)

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec a mis en place le Programme d'Innovation en construction bois (PICB) afin de soutenir financièrement les entreprises et les organismes qui intègrent le matériau bois de façon innovante à un projet de construction ou de rénovation majeure dans les secteurs non résidentiels et multifamiliaux ;

ATTENDU QUE le projet de nouveau pavillon d'accueil de Champboisé de L'Ange-Gardien comporte une structure en bois et pourrait être admissible à une aide financière du PICB ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à présenter au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière au PICB pour le projet de nouveau pavillon d'accueil de Champboisé de L'Ange-Gardien.

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à signer tous les documents en lien avec cette demande.

Adoptée à la majorité

2025-04-3049 Approbation d'un transfert de propriété dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE le 1^{er} février 2024, la compagnie Entreprise Couveteq inc. a fait l'acquisition du lot 6 504 740 du cadastre du Québec dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE dans le cadre du financement du nouveau bâtiment à construire sur ledit lot, le transfert du terrain vers une société de gestion a été requis par le créancier hypothécaire ;

ATTENDU QUE la société 16741096 CANADA INC. a donc été incorporée à cet effet par les propriétaires d'Entreprise Couveteq ;

ATTENDU QUE l'acte de vente conclu avec la municipalité prévoit que Entreprise Couveteq Inc. ne pourra céder le terrain à un tiers sans l'autorisation de la Municipalité

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise que le lot 6 504 740 du cadastre du Québec dans le parc d'affaires municipal soit transféré de Entreprise Couvetech Inc. à la compagnie de gestion 16741096 CANADA INC.

Il est entendu que les conditions prévues à l'acte d'achat original seront assumées par 16741096 CANADA INC.

Adoptée à la majorité

2025-04-3050 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire suppléant **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h27

Adoptée à l'unanimité

Sébastien Renaud
Maire Suppléant

Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-
trésorier

Je, Sébastien Renaud, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.